

Autour du banc de l'oncle Sami

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **40 (1902)**

Heft 15

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-199304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzè, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Avant le 14 avril.

On célébrera lundi la date du 14 avril 1803. Comme de coutume, des salves d'artillerie tirées à l'aube rappelleront aux habitants du chef-lieu l'anniversaire de la première séance du premier Grand Conseil du canton de Vaud. En plus d'un endroit auront lieu des réjouissances, des réunions patriotiques. Ceux d'entre les Vaudois qui n'ont pas oublié la signification de cette journée, videront leur verre à la mémoire des Monod, des Pidou, des Muret, à la mémoire de ces patriotes qui, encore sujets de Leurs Excellences cinq ans auparavant, se révélèrent hommes d'Etat accomplis et surent donner d'emblée à notre petite république l'organisation qui devait assurer sa prospérité et son bonheur. Ils auront aussi une pensée de reconnaissance pour ceux à qui nous devons notre libération, en 1798, et pour ceux qui la préparèrent.

Ces événements de 1798 et de 1803 sont trop connus pour que nous y revenions. Peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré de rappeler en revanche quelques-uns des faits significatifs qui les ont précédés et qui montrent l'éclosion des premiers sentiments de révolte.

Vingt ans avant l'émancipation du Pays de Vaud, Berne pouvait croire encore à l'aveugle soumission de ses sujets et à leur oubli de la tentative de Davel. Voici en quels termes les conseils des paroisses de Châtillens et de Palézieux sollicitaient, en 1777, un prêt d'argent de Leurs Excellences pour l'amélioration du chemin allant du château d'Oron à la route de Vevey-Moudon :

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs,

Les préposés du bailliage d'Oron, très humbles, très obéissants serviteurs de Vos Excellences et fidèles sujets de l'Etat, voyant avec une douleur extrême qu'ils ne peuvent maintenir comme ils le souhaiteraient, leur portion de la nouvelle grande route des Gonelles, par défaut de matériaux; que leur Très Honoré Seigneur Baillif n'ait aucun chemin praticable pour y arriver; et qu'ils aient été obligés de lui ouvrir un passage à travers leurs possessions en partie inflores; qu'eux-mêmes ne puissent qu'avec risque et le plus grand danger, voiturier beaucoup de matériaux nécessaires pour les réparations des ponts et des bâtiments de Vos Excellences, les vins de pension, etc...

Pour remédier à toutes ces choses, il n'y a de moyen que celui de la construction d'un rayon de chemin et d'un pont sur le Grenet, mais comme pour cela il faut des frais considérables qu'ils sont hors d'état de supporter, vu la faiblesse de leur ressource, leurs charges publiques et particulières, ils viennent se jeter au pied du Trône du meilleur des Souverains, pour le supplier, avec le plus profond respect, de leur accorder un prêt un peu considérable à un faible intérêt, avec un terme proportionné à son bon plaisir...

Pénétrés du plus profond respect et remplis de la confiance la plus absolue dans la paternelle bonté de Vos Excellences, ils osent espérer qu'Elles écouteront favorablement leur très humble requête, et se livrant au sentiment de cette douce espérance, ils adressent au Ciel, comme ils ne cesseront de le faire, les vœux les plus ardens pour leur précieuse conservation et la gloire de l'Etat.

Les illustres, hauts, puissants et souverains seigneurs ne daignèrent pas répondre à cette humble requête. A quoi bon se gêner avec des sujets que ne révolte aucune humiliation!

Trois ans plus tard, soit en 1781, la ville de Morges osait, chose inouïe, résister à la prétention de LL. EE. de lever un impôt pour couvrir les frais des routes. Elle envoya à Berne deux députés qui exposèrent, avec parchemins à l'appui, que LL. EE. s'étaient engagées à pourvoir elles-mêmes à l'entretien des chemins et à la sûreté des voyageurs...

On répondit à la députation : « Payez et vous direz vos raisons après. »

La ville de Morges paya. En huit années, elle déboursa 9,394 florins en contributions illégales. Elle renonça à en réclamer le remboursement, mais dans une lettre adressée en 1790 à LL. EE., elle déclare sans ambages que les Conseils de Morges regardent leurs privilèges comme imprescriptibles et sacrés :

Les Conseils de Morges, en un mot, croient devoir à leur souverain, comme à leur ville, de mettre simplement leurs droits sous ses yeux, comme ils viennent de le faire, pour que, dans aucun temps, on ne puisse tirer parti contre eux de leur silence. Ils croient d'ailleurs ne pas devoir aller plus loin. Ils ne demandent donc actuellement rien à votre justice et ne sollicitent point le droit pour leur rembourse.

Quelle fermeté et quelle dignité dans ce style! Plus de serviles protestations de fidélité et d'humilité, plus de vœux adressés au Ciel pour la précieuse conservation des illustrissimes et puissants seigneurs! Leurs Excellences firent une effroyable grimace.

Quand on sut dans le Pays de Vaud l'attitude de la ville de Morges, un frisson de liberté secoua tous ceux qui avaient applaudi en secret à la Révolution française, et les manifestations hostiles au régime de Berne devinrent de plus en plus fréquentes.

En décembre 1790, le pasteur Martin, de Mézières, ayant été incarcéré à Berne pour avoir dit que les pommes de terre n'étant pas une graine ne devaient pas la dime, une grande rumeur s'éleva dans tout le pays et les conseils d'Yverdon et de Morges protestèrent dans des mémoires contre cet acte arbitraire. Relâché après une captivité de quatre mois, le digne ecclésiastique fut accueilli en quelque sorte comme un libérateur. Des centaines de citoyens célébrèrent son retour avec des transports d'enthousiasme. Il y eut des salves d'artillerie, des festins, des discours, à Lucens, à Moudon, à Bressonnaz. Pour donner plus d'éclat à la fête, ses paroissiens de Mézières firent venir de Lausanne un char transportant la musique des Hoffmann.

Rolle, Lausanne, Vevey, Oron et d'autres encore fêtèrent, en 1790 et en 1791, l'anniversaire de la prise de la Bastille dans des banquets populaires.

Sans doute, Leurs Excellences sévirent avec rigueur contre ceux qui avaient manifesté des velléités d'indépendance. Elles condamnèrent à la peine capitale, à la prison, à l'exil ou à des amendes un très grand nombre de patrio-

tes; elles obligèrent les députés des villes du Pays de Vaud à leur faire amende honorable, le 30 septembre 1791, à Lausanne, dans la plus humiliante des cérémonies, pensant par là faire accepter à jamais, au peuple vaudois, son asservissement. Mais, moins de sept ans plus tard, ce peuple proclamait solennellement son indépendance. Le 25 janvier 1798, tous les baillis avaient quitté, la mort dans l'âme, la terre décollant de lait et de miel.

L'un d'eux, M. de Mulinen, bailli d'Oron, semble avoir pressenti cette brusque fin de la félicité. On lui avait amené, raconte M. Ch. Pasche, dans son *Essai historique sur la contrée d'Oron*, un jeune homme, coupable d'avoir chanté une chanson révolutionnaire dans une réunion d'amis. Ce séditieux était Frédéric-Samuel Pasche, qui fut plus tard juge de paix. Il avoua franchement ce dont il était accusé. Assez embarrassé, le bailli voulut éprouver le jeune homme, espérant qu'il s'excuserait par l'entraînement du moment et par la chaleur de ses trente ans :

— Serais-tu disposé à chanter de nouveau cette chanson aujourd'hui? lui demanda-t-il à brûle-pourpoint.

— Certainement, monseigneur!
Cette calme audace désarma le bailli. Il comprit que les temps étaient changés et renvoya le jeune homme sans le punir. V. F.

Renouveau.

Après le rude hiver,
La nature coquette
A son corsage vert
Attache une fleurette
Au rayon bleu.

La neige au loin dessine
La crête d'un sommet
Sur fond d'azur qui met
A sa blancheur d'hermine
Un reflet bleu.

Quel bonheur, quelle ivresse!
De l'Avril au ciel clair.
On sent passer dans l'air,
Doux comme une caresse,
Le souffle bleu.

Dans la nature immense
Tout ce qui semblait mort,
Comme Lazare, sort
De l'ombre et recommence
Un rêve bleu.

T. R.

Autour du banc de l'oncle Sami.

— Bonjour, oncle Sami.
— Adieu, Louis.
— Quoi de bon?
— Oh, ma foi, rien de tant bon. Je suis là à me demander dans quel temps nous vivons. Vrai, il n'y a plus de morale!
— Plus de morale! Mais, oncle Sami, jamais il n'y en eut autant que de nos jours.
Autrefois, vous aviez une bonne petite morale, très simple et à laquelle tout le monde cherchait à conformer ses actes... plus ou

moins. Vous comprenez bien que ça ne pouvait aller toujours comme ça. Tant de choses ont changé dès lors ; la morale a suivi le mouvement.

Aujourd'hui, chaque personne à peu près a sa morale à elle. Riches et pauvres, savants et ignorants, gens d'église et incrédules : morales différentes. En tout cas, autant de professions et de métiers, autant de morales. Il y en a une pour les avocats, une pour les médecins, une pour les professeurs, une pour les notaires, une pour les journalistes, etc. Et dans le commerce : pharmacien, boucher, boulangier, épicier, tailleur, marchand de vin, fumiste, chacun a la sienne. Il y en a une aussi, toute spéciale, pour les bazars à bon marché et une pour les liquidateurs à perpétuité, dont la loi vient de tempérer les ardeurs. C'est le progrès.

— Je crois, ma parole, que tu as raison, mon brave Louis. Et comme toutes ces morales diffèrent, les hommes n'arrivent plus à s'entendre.

— Le seul point commun à ces morales, c'est de n'en avoir aucun — que le nom — avec celle de votre temps.

— Oui, enfin, celle qui disait : « Aimez-vous les uns les autres et ne faites donc pas à autrui ce que vous n'aimeriez pas qui vous fût fait. »

— Justement.

— Alors, Louis, tu penses que pour cette morale tout est fini ?

— Pas du tout, oncle Sami, ce n'est pas fini pour elle ; elle reviendra sûrement.

— Mais, ... quand ?

Porquî la Fanchette aô sergent sè rëmariyè.

(Patois du Gros-de-Vaud.)

FIN.

Vo mè deret padlitrè que lè traô pénabloyo, por li, à s'n'adze, dè menà on train. Que se l'ai avai zu on maître à l'photo, stu boun'an, lo garçon n'aret pas zu lou front dè fère ribotte ona senanna, que l'a falhu que la Fanchette sè remettè à arià et à teri lè femé. Que n'aran pas d'incrottà dou vi, ion dè la Dzalye, l'autro dè la Foumetta, qu'an attrapà la fouaire ona né que la porta dè l'étrabloyo s'irè trovaye aô-verta. Vo pouaidè mè dere onco que lo grand Salomon dè Velars (ci que maldzè lè bitès), n'aret pas zu fauta dè fondrè ona matolla dè buro po fère récratrè lou paï dèzo la panse aô Mâni, yau l'avai (pas on'ama ne vaô s'itrè trovà que kan lo coup sè fè) d'ai marqués dè trin asse prevonde què mon padòze. Sè paô, assebin, que la tète dè fein saret plye hiauta et que lè vatsè ne saran pas se ingringalaye et pessèran mè aô seillon... Pisque vo fà plyézi, vu bin craire cein que vo mè ditè ; mâ, ne fà rin, yavalou grai, tot parai, que la Fanchette sè satsè inàoblyaye avoué lou fràre dè dou chalyériens.

Aprî tot, quand refléchou, su bin fou dè mè fère tant dè bila et dè crouyo sang po ciliaô dou. Ne volhian pas m'in savai grâ. Et, dû que l'on ne paô pas sè passà d'ona femalla et l'autra d'on corps, et que laô dèmedzè tant d'itrè rëmariyà, t'a Diu que sè mariéyan dzo sta né et que grand bin laô fassè !

Mâ, teindu que su quî à mè crozà la tita et mè bourlâ lou derraî sur lo fornet, youyo ma fenna trablyatâ pè la cousena. Paret que lè dzo rêvegnaite dè teri po lou for. Daissè savai cein que lè dzein dian. Faut que l'ai demandéyou.

— Luise !

— Quîè vaô-tou ?

— Vin-yai cè.

— Né pas lezi

— Porquî ?
— Mon laci est déchû lou fû.
— Dépatse-tè, dan.
— Ne paô-tou pas veni, t'è?... Te dai itrè couai, dû lou teimps que te t'êtsaôdè.
— Lè adi mè que faut que yaulo !
— Pcr on iadzo...
— As-tou oyu dèvezà dè la Fanchette aô sergent ?

— Te paô dere dè la Fanchette aô tambou... ! ?

— Lo bouébo n'a min de dè dzanlyè, dan
— L'a medzi son pan bilanc lo premi, la mima... ! Mâ faut-te que ci guieux dè tambou aussè su l'eindjornâ ? ! Nè pas ta Luise que sè saret laicha tsampâ dè la pudra ai ge pè on estafè de cilia sorta. L'arè d'aboo zu epudzi ci femalli, ci vilhou...
— Luise, ton laci montè !
— Passa-mè lou pot.
— Vaissè tot pylan.
— Tè desè ?...
— Tsouyé ! te toûmè... !

— Tè desè dan ?... Vail ! l'ai su. Lo comisse que sè trovavè sta vèprâ pè la boutequa, in mimou teimps què la Fanchette, et que, te sà, quand vaô dere oquîè lo dit rape-tape, l'ai a fè :
— Mâ, Fanchette, quemîn fèdè-vo dè volhai lo tambou ?
— Attiutadè, comisse, que l'ai a repondu, l'étaî adi perque à m'einbètâ que mè su dè-patscha dè l'ai dere qu'oï po m'in débarassi.
Ora, dis-vai on pou, est-te on'estiua, cein, et n'aret-te pas mèrètâ qu'on l'ai fassè lè cornès... ? !

Octave CHAMBAZ.

Une chasse à l'aigle.

Les journaux ont jadis commenté avec admiration une capture d'aigle qui a fait grand bruit parmi les montagnards d'Unterwalden et mis le séau définitif à la réputation d'intrépidité d'un des plus fameux chasseurs de chamois des Hautes-Alpes, Wilhelm Amrhein.

Depuis longtemps déjà on n'avait plus vu d'aigles dans la vallée d'Engelberg, le curieux village si merveilleusement assis autour de son abbaye de Bénédictins, au pied du Tittlis, et qu'une poussée subite d'affreux grands hôtels menace d'abîmer à jamais. Mais au printemps dernier, on signala qu'un couple de ces oiseaux s'était établi dans un nid abandonné. Les paysans regardèrent avec inquiétude planer au-dessus d'eux les nouveaux hôtes rapaces. Dans une vallée aussi étroite, chacun se sent menacé par ces brigands ailés ; et tout de suite on connut une liste de méfaits : un Alpin des Surène inférieures se vit ravir le même jour un chat et une poule ; un autre assista, sans pouvoir intervenir, à l'enlèvement d'une brebis qui venait de naître... Un concert de malédictions montait vers les aigles royaux qui n'en avaient cure et narguaient les carabines.

Les chasseurs de chamois surtout ne tarissaient pas d'injures. Pour empêcher l'extinction d'une si jolie race d'animaux, la chasse du chamois a été entourée, en Suisse, de mille difficultés. Dans certains districts, elle est entièrement prohibée, et dans les territoires généralement d'accès malaisé, où elle est autorisée, elle n'est ouverte que pendant un mois, à l'entrée de l'hiver, quand les premières neiges ont rendu plus périlleuses les ascensions des hautes montagnes. Les grands aigles faisant des jeunes chamois leur proie préférée, les chasseurs considèrent naturellement ces oiseaux comme des ennemis personnels.

Wilhelm Amrhein est un de ces passionnés tireurs de chamois. Ce jeune homme, un peintre qui étudia dans les écoles de Munich, a su se faire un certain nom par ses tableaux religieux. C'est un superbe type de Suisse montagnard, au regard doux, énergique et loyal, de la bonne, libre et solide race des Guillaume Tell. Fidèle à son pays, il y revient à chaque vacance et il étonne alors les guides les plus hardis par d'audacieuses ascensions.

Lorsqu'il arriva cet été, Wilhelm Amrhein résolut de débarrasser Engelberg des deux aigles. L'aire habitée par les oiseaux était placée à un en-

droit tout à fait inaccessible. A l'entrée de la vallée, entre Herrenrûti et Niedersurenen, est située une énorme muraille de roc à pic de 210 mètres de haut. Le nid se trouvait là, caché au fond d'une anfractuosité à environ 50 mètres du sol et de telle façon qu'on ne pouvait pas le voir. Pour l'observer, il fallut grimper sur une montagne en face et se servir d'une lunette. Grâce à ce stratagème, Amrhein put constater que le nid était aussi habité par deux aiglons qui n'avaient pas encore pris leur essor. Il décida de les capturer vivants en se faisant suspendre par une corde, le long de l'effroyable mur du rocher.

Avant de s'emparer des jeunes, le chasseur et ses amis essayèrent d'abattre le père et la mère. C'était une sage précaution. L'aigle n'attaque jamais l'homme, sauf quand on vient lui prendre ses petits ; alors il n'hésite pas à entrer en lutte avec le ravisseur. On connaît plusieurs exemples qui engagent les dénicheurs à la prudence.

Pendant huit jours, dès le lever du soleil jusqu'à la nuit, Amrhein accompagné d'un garde forestier et de Karl Hess, un paysan renommé par ses exploits d'ascensionniste et de chasseur, allèrent se mettre aux aguets sur le roc, au-dessus du nid. Mais l'endroit trop découvert était défavorable. On ne pouvait s'y cacher. Les vieux aigles n'osèrent pas rentrer à leur aire et ne se montrèrent plus que très au loin, comme des points noirs à peine perceptibles dans le ciel.

Découragé par une faction sans gloire et sans profit, Amrhein résolut de dénicheur les aiglons sans plus s'occuper des parents. Il ne fallait plus tarder. A la lunette on constatait qu'ils étaient déjà développés et prêts à prendre leur vol.

Au jour fixé, vers onze heures du matin, Amrhein et ses compagnons se réunirent sur le rocher qui surplombait l'aire. Le premier ouvrage fut de construire un appareil destiné à hisser le dénicheur jusqu'à la hauteur du nid. Dans ce but on abattit trois forts sapins dont le premier, étagé solidement au moyen des deux autres, fut couché sur le rocher, de façon à laisser dépasser au-dessus de l'abîme une extrémité qu'on arma d'une poulie. En arrière, un arbre resté debout servit de mât pour fixer une seconde poulie.

La muraille dans laquelle demeuraient les aigles n'était pas absolument droite. Elle formait au sommet un rebord qui surplombait d'environ trois mètres. Cette disposition était d'autant plus fâcheuse qu'elle devait éloigner de l'aire l'immense fil à plomb qu'allait être Amrhein, et qu'elle empêchait les amis chargés en haut de tirer sur la corde de voir le dénicheur et, par conséquent, d'arrêter l'ascension au bon moment. Pour remédier à cet inconvénient, on imagina, pour correspondre, un système de signaux à son de trompe. Tous ces préparatifs terminés, Amrhein, suivi d'un ami du nom de Wirth, fit le tour de la montagne et descendit dans la vallée jusqu'au-dessous du nid, à l'endroit où pendait la corde fixée aux poulies des sapins.

Cette corde avait trois cents mètres de long. Amrhein alors s'équipa. Il se mit pieds nus, s'attacha par devant un sac d'équipement, glissa un revolver dans sa poche et se lia au bras droit un piolet.

On tira par trois fois sur la corde — c'était le signal du départ — et l'ascension commença. D'abord tout alla bien. Amrhein montait lentement et sagement, mais à mesure qu'il arrivait plus haut la situation se modifiait. La corde, trop neuve, se détendit tout à coup et se mit à tourner rapidement sur elle-même, entraînant l'audacieux dans un vertigineux tourbillon. Puis le chasseur devint le jouet d'un terrible mouvement ballant. Sorte de pendule monstre, il était soumis à des oscillations dangereuses que, d'en bas, par la corde qui pendait au-dessous d'Amrhein, Wirth essayait d'atténuer. Enfin le dénicheur arriva à la hauteur de l'aire et donna le signal d'arrêter. Mais, à sa grande stupéfaction, l'ascension continua. Il comprit vite qu'à cause des rebords de la montagne, les hommes qui, à 160 mètres au-dessus de lui, halaient sur la corde, ne l'entendaient pas plus qu'ils ne le voyaient. L'instant était grave. En montant plus haut, Amrhein risquait d'être déchiré par les rochers. Pour remplacer le son de la trompe insuffisant, il tira des coups de revolver. L'effet fut instantané. Après quelques secondes d'immobilité, le chasseur se trouva rapidement redescendu sur le sol à son point de départ.

Surpris par ces détonations insolites, alors qu'ils